BNP Paribas visée par le premier contentieux climatique au monde contre une banque

Notre Affaire à Tous,

Les Amis de la Terre France, Notre Affaire à Tous et Oxfam France, qui avaient mis en demeure BNP Paribas de se conformer à ses obligations de vigilance le 26 octobre dernier, ont décidé d'assigner la banque en justice. Face à sa contribution significative aux dérèglements climatiques, les associations demandent à BNP Paribas de mettre fin à ses soutiens financiers aux nouveaux projets d'énergies fossiles et d'adopter un plan de sortie du pétrole et du gaz. Il s'agit d'un procès historique : le premier contentieux climatique au monde visant une banque commerciale.

C'est désormais officiel, BNP Paribas devra répondre devant la justice de sa responsabilité dans la crise climatique. Les trois associations de L'Affaire BNP saisissent la justice par une assignation en cours de signification ce matin à la banque la plus polluante de France [1], pour non-respect de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales. Cette assignation a été décidée alors que, mise en demeure depuis octobre 2022 [2], BNP Paribas n'a pas pris la mesure la plus urgente au regard de la science : **cesser ses soutiens financiers à l'expansion des énergies fossiles.**

Pour Lorette Philippot, chargée de campagne aux Amis de la Terre France : «*Le message urgent porté par la communauté scientifique et l'Agence internationale de l'énergie s'est encore récemment traduit dans des appels répétés des Nations unies : une banque ne peut pas prétendre s'engager pour la neutralité carbone tout en continuant à soutenir de nouveaux projets de pétrole et de gaz [3]. Mais BNP Paribas, premier financeur européen de l'expansion des énergies fossiles [4], continue à brader la science et ne prend pas même la peine de répondre sur ce consensus clair* ».

Sous pression, BNP Paribas a fait le choix de la communication. Elle a ainsi annoncé la réduction de ses encours à l'extraction et à la production de pétrole et de gaz à horizon 2030. Mais ces **annonces, et la réponse officielle faite aux avocats des trois associations, sont encore largement insuffisantes** et ne répondent en rien aux demandes formulées dans la mise en demeure [5]. La banque n'exige pas de ses clients qu'ils aient un plan de sortie physique et sans nouveaux projets de pétrole et de gaz, quand elle s'est engagée en 2020 à le faire pour le secteur du charbon. Elle souligne même dans ses annonces son intention de miser sur les nouvelles infrastructures et centrales à gaz.

Pour Alexandre Poidatz, responsable de plaidoyer chez Oxfam France : « *BNP Paribas continue de faire des nouveaux chèques en blanc aux plus grandes entreprises d'énergies fossiles sans condition de transition hors des pétrole et gaz. Plutôt que prendre des engagements concrets afin de respecter les demandes scientifiques élémentaires, BNP Paribas communique et contribue à alimenter la fabrique du doute sur le consensus*

scientifique. Nous rappelons fermement par cette assignation que nos associations sont déterminées à obtenir une décision contraignante du juge ».

Cette action en justice historique s'inscrit dans un **mouvement mondial de contentieux** qui visent à mettre les principaux acteurs du chaos climatique face à leurs responsabilités légales [6]. BNP Paribas est notamment le premier financeur mondial des 8 majors pétro-gazières européennes et nord-américaines [7], à elles seules impliquées dans plus de 200 nouveaux projets d'énergies fossiles aux quatre coins du monde [8], dont plusieurs sont elles-mêmes visées par des contentieux climatiques visant à aligner leurs activités avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 C.

Pour Justine Ripoll, responsable de campagnes pour Notre Affaire à Tous : « *La loi française sur le devoir de vigilance impose aux multinationales de tous les secteurs une obligation d'agir pour protéger les droits humains et l'environnement, et ce de manière effective. Or, le secteur financier a une responsabilité énorme dans notre capacité collective à respecter ou non l'Accord de Paris. Ce premier contentieux climatique contre une banque commerciale est sans aucun doute le premier d'une longue série - partout dans le monde* ».

Pour François de Cambiaire, associé du cabinet Seattle Avocats : « *Le contrôle judiciaire strict du respect par l'entreprise de son devoir de vigilance et du caractère adapté ou non des mesures est au cœur de la loi française. Le tribunal s'appuiera sur les principes directeurs de l'ONU et de l'OCDE qui définissent les mesures spécifiques de vigilance sur les activités soutenues par la banque, par ses financements et investissements, pouvant aller jusqu'à l'arrêt de l'activité à l'origine du dommage et même le désinvestissement* ».

Il incombe désormais au Tribunal Judiciaire de Paris de fixer un calendrier pour les prochaines étapes de la procédure.

Les associations appellent à rejoindre les plus de 50 000 personnes qui ont déjà signé la pétition internationale de soutien à l'Affaire BNP pour faire entendre leurs voix dans ce procès inédit et demander la fin des soutiens financiers aux nouveaux projets d'énergies fossiles.

CONTACTS PRESSE

Les Amis de la Terre France : Marion Cubizolles, marion.cubizolles@amisdelaterre.org / 06 86 41 53 43

Notre Affaire à Tous : Justine Ripoll, justine.ripoll@notreaffaireatous.org / 06 42 21 37 36

Oxfam France : Marika Bekier, mbekier@oxfamfrance.org / 06 24 34 99 31

NOTES

[1] Oxfam France, 2021. Banques et climat : le désaccord de Paris.
[2] Les Amis de la Terre France, Notre Affaire à Tous, Oxfam France, 2022. Climat : BNP Paribas mise en demeure de stopper ses soutiens aux nouveaux projets d'énergies fossiles.
[3] Groupe d'experts de haut niveau des Nations unies, 2022. Credibility and Accountability of Net-Zero Emissions Commitments of Non-State Entities.

[4] Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance,Sierra Club, Urgewald, mars 2022, Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022. Le rapport, ainsi que la base de données désagrégée par acteur financier et entreprise, sont disponibles en ligne.
[5] Les Amis de la Terre France, Notre Affaire à Tous, Oxfam France, 2023. L'Affaire BNP : Menacée d'une action en justice, BNP Paribas communique mais ne répond pas aux demandes des ONG.
6] Voir dans le dossier de presse, pages 14 et 15.
[7] Ces entreprises sont Total, Chevron, ExxonMobil, Shell, BP, ENI, Repsol, Equinor. Voir les détails ci-dessous. Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club,Urgewald, mars 2022, Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022. Le rapport, ainsi que la base de données désagrégée par acteur financier et entreprise, sont disponibles en ligne.
[8] Oil Change International, 2022. Big oil Reality Check.

L'Affaire BNP est de retour ! par Oxfam France

En octobre dernier, nous mettions en demeure BNP Paribas de cesser ses soutiens aux nouveaux projets d'énergies fossiles, avec Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous. La banque avait alors trois mois pour se mettre en conformité avec la loi.

Rappelons d'abord le triste palmarès de BNP Paribas : c'est non seulement la banque la plus polluante de France, mais aussi le premier financeur européen du développement des énergies fossiles entre 2016 et 2021. Pourtant, BNP n'a pas, depuis octobre, fourni de réponse suffisante et semble déterminée à nous mener vers un monde invivable à +4°C !

Nous passons donc aujourd'hui à la vitesse supérieure. **Nous attaquons officiellement BNP Paribas en justice, pour non-respect de son devoir de vigilance en matière climatique ! Ce procès est historique : c'est la première fois qu'une banque devra passer devant le juge en raison de ses soutiens aux énergies fossiles.**

Si nous décidons d'avoir recours à la justice, c'est parce qu'après des années à alerter sur le rôle considérable de la finance dans le changement climatique, **les réponses et engagements des grandes banques sont toujours largement insuffisants**. Les bombes climatiques développées par des géants de l'industrie comme Total ne pourraient pas voir le jour si les banques comme BNP n'étaient pas là pour les financer ! L'impératif de cesser le développement des énergies fossiles fait pourtant consensus auprès de la communauté scientifique. Et encore récemment, António Guterres, le Secrétaire Général des Nations unies, rappelait à son tour la nécessité de sortir des énergies fossiles.

Désormais, l'Affaire BNP est entre les mains des juges. Mais pour que cette nouvelle page de la justice climatique s'écrive, nous avons besoin de vous toutes et tous. Apportez votre soutien en partageant nos messages autour de vous et rejoignez le mouvement en signant notre pétition. Nous sommes déjà plus de 52 000 à l'avoir signée : à votre tour ?